

## Bilan mois de

avril 2023

Comparaison aux limites réglementaires		
	Limite réglementaire (TBq)	Activités rejetées depuis le 01/01 exprimées en %
CARBONE 14	0,01	0,11 %
TRITIUM	0,7	0,47 %
AUTRES PF et PA hebdo + betas purs	2,0E-05	0,01 %

ACTIVITES REJETEES - MESURES HEBDOMADAIRES (TBq)	
Tritium (TBq)	Autres PF et PA hebdo. (TBq)
Totaux mensuels	
9,45E-04	/
Cumuls depuis le 01/01/23	
3,29E-03	/

Comparaison au prévisionnel rejet annuel		
	Prévisionnel 2023 (TBq)	Activités rejetées depuis le 01/01 exprimées en %
CARBONE 14	5,0E-04	2,14 %
TRITIUM	2,00E-02	16,45 %
AUTRES PF et PA hebdo + betas purs	3,0E-07	0,69 %

ACTIVITES REJETEES - MESURES TRIMESTRIELLES (TBq)				
Trimestres	1/2023	2/2023	3/2023	4/2023
Carbone 14	1,07E-05	/	/	/
Cumuls depuis le 1/1:		1,07E-05		TBq
Trimestres	1/2023	2/2023	3/2023	4/2023
Autres PF et PA (Bêta purs)	2,08E-09	/	/	/
Cumuls depuis le 1/1 :		2,08E-09		TBq

Aucun émetteur alpha artificiel (avec un SD < 0,001Bq/m<sup>3</sup>) détecté dans les rejets du mois

Règles de comptabilisation des effluents:

- A la cheminée KRT-ER, le spectre de référence est constitué des radionucléides H3, C14, Ni63. Ces derniers sont analysés et comptabilisés systématiquement a minima au seuil de décision de la mesure. Les radionucléides Co60, Cs137, Eu154 sont mesurés également mais ne sont comptabilisés que si leur activité volumique est supérieure ou égale au seuil de décision.

Arrêté et transmis 3 pages à ASN DEU

Le 15/05/2023

Le chargé de missions sûreté  
environnement

Signature:

Clavel B.

Le chef de site de la structure  
déconstruction de Brennilis

Signature :

MA Fajeau

TAMPON (Arrivée ASN DEU)



